

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du JEUDI 22 JUN 2017**  
**18 heures**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE (à partir de la question n°16) – J.P BLANC - C. CATARD – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT - M. MERLE – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (à partir de la question n°3C) – E. VOITELLIER (à partir de la question n°3C) – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN (jusqu'à la question n°38) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la question n°39) - M.J. CONTE– JP. SALAT, Conseillers Communautaires.  
formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** MM. A.G. CROUZIER à R. MAZAL, Vice-Président ; Mmes et MM. C. BERTIN à F. GONZALES - H. DUBOSCQ à A. CORNE - P SEMET à F. SKVOR – J. BLETTERY à N. COULANGE – C BENOIT à F. AGUILERA – C. LEPRAT à M. JIMENEZ - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°39) - C. POMMERAY à B. AGUIAR (à partir de la question n°40), Conseillers Communautaires.

**Absents représentés par leur suppléant :** Mme C. BOUARD par B. CHABANON - C. SEGUIN par N. PERRET, Conseillers Communautaires.

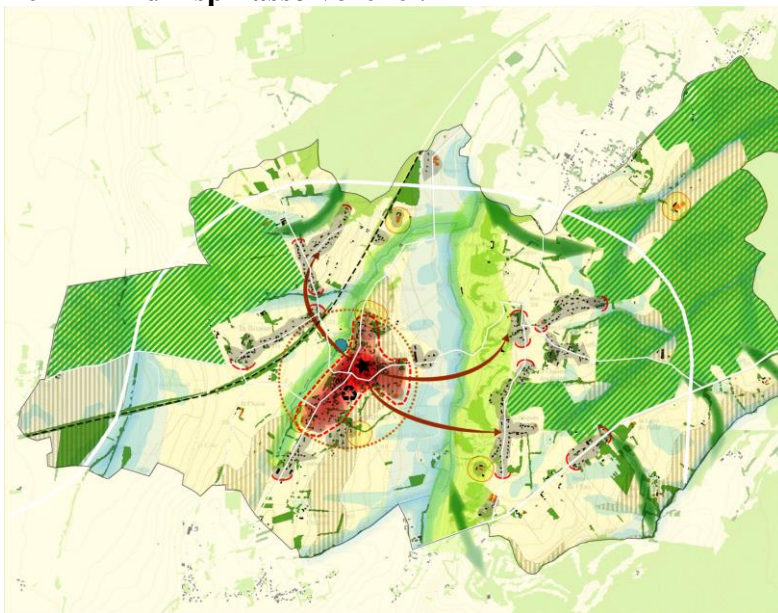
**Absents excusés :** MM. F. HUGUET - J. JOANNET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

\*\*\*\*\*

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,  
→ approbation à l'unanimité.

### **Le PADD d'Espinasse-vozelle :**



Il repose sur 3 axes :

1<sup>er</sup> axe : Espinasse-vozelle 2030 une commune à l'ambition environnementale affirmée, en protégeant les espaces naturels remarquables, en valorisant les zones humides en cœur de village, en préservant les paysages de côtières ;

2<sup>ème</sup> axe : Un village rural limité à 1200 habitants, en renforçant l'identité du bourg, en limitant l'étalement de l'urbanisation dans les hameaux, en urbanisant en dehors de tout risque d'inondation ;

3<sup>ème</sup> axe : une urbanisation recentrée en centre bourg, en créant des liaisons douces entre hameaux et vers le centre, en créant des équipements et des espaces publics générateurs de liens sociaux.

**Mme Delunel** explique qu'Espinasse-Vozelle est dans la même situation que Magnet. Le village a une progression très importante, on doit être à 2,2 % de croissance démographique sur la période de 2008 à 2013, ce qui doit correspondre à l'une des plus fortes croissances sur les communes de l'agglomération. La commune souhaite ralentir cette croissance à 1,4 %, ce qui correspondrait à 1200 habitants. On est actuellement à 965 sur le recensement de 2014 et la projection à l'horizon 2030 serait de 1200 habitants. Ce qui nous paraît raisonnable pour pouvoir accueillir au mieux la population qui viendrait sur Espinasse.

Elle croit que dans un village comme le nôtre, il faut avoir une ambition de qualité et par forcément de quantité. La particularité d'Espinasse, on le voit très bien sur la carte, est d'avoir deux coupures très importantes : la 1<sup>ère</sup> coupure qui passe en plein milieu est celle de la voie ferrée, nous faisons avec puisqu'elle existe depuis 1855, et la 2<sup>ème</sup> coupure qui nous a été imposée malheureusement par le barreau autoroutier, que vous voyez en blanc et qui contourne complètement le village.

Le 1<sup>er</sup> axe qui est l'axe environnemental, on s'adapte à la situation et on va justement recentrer l'habitat autour du centre bourg puisque et c'est ce qui a fait la grosse difficulté pour ce barreau autoroutier, c'est que l'on avait un habitat très diffus sur plusieurs zones du village. La dernière particularité d'Espinasse c'est que l'on se trouve à l'entrée de l'agglomération, je pense que mon collègue de Serbannes va en parler, mais ce qui serait intéressant pour la Communauté d'agglomération serait d'avoir une vraie entrée d'agglomération et aujourd'hui on se retrouve avec un vrai rond-point vers « Maison Blanche », qui est un rond-point qui ne met pas vraiment en valeur la Communauté d'agglomération.

On souhaite un habitat diversifié avec à la fois des grands terrains pour les personnes qui souhaitent un habitat résidentiel, des petits terrains pour des personnes qui ont moins de moyens, et puis également un petit habitat sénior car nous avons un projet de 4 à 10 logements autour du centre-bourg pour pouvoir offrir un habitat diversifié.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents et lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,



Claude MALHURET